PETR PAYS TOLOSAN Procès-verbal du Conseil Syndical du 12 avril 2017 Maison des Vins et du Tourisme-Fronton

Votants:

CCCB: Joël CAMART, Patrick CATALA, Sabine GEIL-GOMEZ, Frédéric MARTIN, Christian ROUGE, Thierry SAVIGNY,

C3G: Didier CUJIVES, André FONTES, Brigitte GALY, Véronique MILLET, Jean-Claude MIQUEL, Philippe SEILLES, Edmond VINTILLAS,

CCF: Francis BERGON, Hugo CAVAGNAC, Gilbert COMBIER, Daniel DUPUY, Jeanine GIBERT, Guy NAVLET, Jacques OF, Philippe PETIT, Jean-Paul VASSAL,

CCSGCC: Marie-Laure BAVIERE, Colette BEGUE, Jean BOISSIERES, Roland CLEMENCON, Jean-Claude ESPIE, Jean-Louis FLORES, Jean-Luc LACOME, Gilles MARTIN, Joël MELAC, Christian OUSTRI,

CCVA: Jean-Marc DUMOULIN, Vincent LAVIGNOLLE, Robert SABATIER, Roger VIALAS,

Absents ayant donné pouvoir : Nicolas ALARCON, Denis DULONG, Gérard JANER, Véronique CHENE, Patrice SEMPERBONI, Nicolas ANJARD, Éric OGET, Didier ROUX, Wilfrid SABIRON

Secrétaire de séance : Véronique MILLET - Désignée à l'unanimité

PREAMBULE

Le Président ouvre la séance en remerciant la municipalité de Fronton d'accueillir aujourd'hui le Conseil Syndical, dans ce superbe endroit qu'est la Maison des Vins de Fronton.

En préambule, le Président expose quelques informations liées au Contrat du Ruralité. Il rappelle que le Contrat a été mené tambour battant (1ere réunion le 14 octobre 2016 à la préfecture) avec beaucoup d'interrogations, d'échanges pour arriver à la signature le même jour que ce Conseil Syndical, le 12 avril 2017. Le Président informe également que la maquette n'est pas encore stabilisée, mais que le territoire du PETR Pays Tolosan a désormais une estimation de l'enveloppe débloquée en sa faveur.

Nombre de délégués : 47

Quorum: 24

Date de convocation: 05/04/2017

Membres présents : 36

Pouvoirs: 9

Ce sont quasiment 1.8 millions d'euros qui vont être répartis sur le territoire, dès la première année de ce contrat. Mi-mai fin mai, un premier comité territorial de programmation permettra d'entériner ces aides, et de faire le tour complet des différents financeurs pour voir une visibilité des aides obtenues.

MAQUETTE 2017	NOMBRE	TOTAL	AIDES ATTENDUES	SOIT %
Projets inscrits	20	8 763 275.66 €	1 795 343	20 %
Dossiers déposés	15	7 562 275.66 €	1 795 343	23.74 %

Ce contrat a été rédigé très rapidement, avec un objectif clair de l'Etat : d'abord la signature avant la fin 2016, puis pour février - mars 2017.

Pour avoir une méthode transparente de sélection des projets inscrits sur la maquette de programmation 2018, il a été proposé de mettre en place une procédure en partenariat avec les services de l'état, pour un appel à projet et une sélection transparente et compréhensible par tous. Celle—ci sera élaborée et proposée lors de ce comité technique de programmation.

ADMINISTRATION GENERALE: APPROBATION DES COMPTES RENDUS

1. Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Il convient de nommer, à chaque début séance du Conseil Syndical un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé à l'un des membres de l'Assemblée de se proposer pour être secrétaire de séance.

Madame Véronique Millet est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du Compte Rendu du Conseil Syndical n°9 – 29 mars 2017

Le Président demande aux membres du Conseil Syndical s'il y a lieu d'intégrer des interventions ou corrections au compte-rendu du Conseil Syndical du 29 mars 2017, tel que proposé, et de se prononcer sur son approbation.

Des membres du Conseil Syndical interviennent sur la non-réception dans les délais de la convocation et de ses pièces afférentes : il y aurait eu un problème informatique de transmission.

Le Président rappelle que la date du Conseil Syndical avait été annoncée lors de la plénière du 29 mars. Un « Save the date » a été envoyé le 3 avril pour rappeler la date, l'heure et le lieu de ce conseil, et nombreux ont été ceux qui ont répondu présents.

La convocation et toutes les pièces nécessaires à la tenue du Conseil Syndical ont bien été adressées dans le délai de cinq jours francs précédant le Conseil, soit le 5 avril.

Le Compte Rendu est adopté à l'unanimité des votants - Ne prend pas part au vote : 1

FINANCES

3. Délibération : Budget Primitif 2017

Le Budget Prévisionnel 2017 proposé est calculé au plus juste, pour un montant total de dépenses de 184 646 euros, comprenant un virement à la section d'investissement d'un montant de 1 500 euros.

Les recettes comprennent le montant de la cotisation versé pour un montant total de 111 533 euros, calculée sur la base de 1.00 euros par habitant, l'aide du Département à hauteur de 25 000 euros, de l'Etat pour 10 003 euros, de l'Europe pour 30 000 euros, soit un montant total de 184 646 euros.

L'accroissement des charges de personnel est dû d'une part au tuilage entre la création d'un emploi aidé et le départ de la responsable des finances (qui rejoint sa communauté de communes d'appartenance) et d'autre part à celle d'un poste de chargé de mission. Ces deux collaborateurs seront à temps plein.

Le président rappelle qu'il est nécessaire de voter les budgets par chapitre et présente le budget tel que suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.		Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	41 266,00	0,00	29 266,00	29 266,00	29 266,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	84 500,00	0,00	132 300,00	132 300,00	132 300,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 600,00	0,00	21 580,00	21 580,00	21 580,00
1	otal des dépenses de gestion courante	147 366,00	0,00	183 146,00	183 146,00	183 146,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
Tota	al des dépenses réelles de fonctionnement	147 366,00	0,00	183 146,00	183 146,00	183 146,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	9 000,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (s			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses d'ordre de fonctionnement	9 000,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
	TOTAL	156 366,00	0,00	184 646,00	184 646,00	184 646,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 184 646,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.		Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes div		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	156 366,00	0,00	176 536,16	176 536,16	176 536,16
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	156 366,00	0,00	176 536,16	176 536,16	176 536,16
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
To	tal des recettes réelles de fonctionnement	156 366,00	0,00	176 536,16	176 536,16	176 536,16
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Tot	tal des recettes d'ordre de fonctionnement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	156 366,00	0,00	176 536,16	176 536,16	176 536,16

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 8 109,84

=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 184 646,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL		Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 500,00	des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
()		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0.00	0.00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	10 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
l	Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Tot	al des dépenses réelles d'investissement	10 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Tot	al des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	10 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIF	PE (1) 9 496,41
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMUI	LEES 10 996,41

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010 13	Stocks (5) Subventions d'investissement (hors 138)	1 000,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	9 496,41	9 496,41	9 496,41
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	9 496,41	9 496,41	9 496,41
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes réelles d'investissement	1 000,00	0,00	9 496,41	9 496,41	9 496,41
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	9 000,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
To	tal des recettes d'ordre d'investissement	9 000,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
	TOTAL	10 000,00	0,00	10 996,41	10 996,41	10 996,41

	T
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 996,41

$\label{eq:pour information of the pour information o$

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE	1 500,00
FONCTIONNEMENT (10)	

Le président demande au Conseil Syndical d'examiner et de se prononcer sur le Budget Primitif 2017.

Jean-Marc Dumoulin annonce à l'assemblée que la communauté de communes Val'Aïgo s'oppose

unanimement à une augmentation de la fiscalité et par conséquence au budget présenté. Pour Jean-

Marc Dumoulin, l'augmentation lui semble prématurée étant donné que 2016 a été une année

d'apprentissage et qu'il faudrait une année de maturation.

Jean Boissières expose que la communauté de communes de Save Garonne et Coteaux de Cadours se

positionne contre la hausse de la participation.

Hugo Cavagnac intervient en rappelant qu'il avait été convenu à la création du PETR, la mise en place

d'une structure légère et efficace pour le montage des dossiers. Or, Hugo Cavagnac estime que

l'embauche d'un chargé de missions va créer un clivage des territoires, ce qui est tout l'inverse des

objectifs d'un PETR.

Le Président précise que certains projets ne peuvent se réaliser seuls, il est indispensable d'avoir une

vision plus ensemblière, plus prospective pour porter l'ambition de notre territoire. Nombreux sont

les territoires qui ont développé des services, mutualisés des opérations et des ressources humaines

dans leur PETR : ils ont pris une avance considérable.

Guy Navlet rappelle que s'il y a volonté de mise en place du projet de territoire connecté cela nécessite

le recrutement d'une personne supplémentaire. Il pourra l'encadrer et lui apporter toute l'aide

nécessaire pour porter le projet sur tout le territoire.

Pour Joël Camart, étoffer la structure du PETR permettra la réalisation de projets sur tout le territoire,

il rappelle que le PETR est au service de tous.

Le Président conclut en rappelant que conformément à la loi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'est

déroulé lors du Conseil Syndical en date du 29 mars 2017. Les remarques faites durant ce débat ont

été prises en compte, pour présenter ce jour un budget primitif 2017 le plus sincère et précis possible,

conformément à la nomenclature M14 du CGCT,

Après débat, l'Assemblée passe au vote du BP 2017.

Le vote public est demandé. L'appel des délégués se fait par EPCI.

CCSGCC: Marie-Laure BAVIERE: contre, Colette BEGUE: contre, Jean BOISSIERES: contre, Roland

CLEMENCON: abstention, Jean-Claude ESPIE: contre, Jean-Louis FLORES: contre, Jean-Luc LACOME:

contre, Gilles MARTIN: contre, Joël MELAC: contre, Christian OUSTRI: contre,

Absents ayant donné pouvoir : Nicolas ALARCON : contre, Denis DULONG : contre, Gérard JANER :

contre,

CCCB: Joël CAMART: pour, Patrick CATALA: pour, Sabine GEIL-GOMEZ: pour, Frédéric MARTIN: pour,

Christian ROUGE: pour, Thierry SAVIGNY: pour,

Absents ayant donné pouvoir : Véronique CHENE : pour, Patrice SEMPERBONI : pour,

C3G: Didier CUJIVES: pour, André FONTES: pour, Brigitte GALY: pour, Véronique MILLET: pour, Jean-

Claude MIQUEL: pour, Philippe SEILLES: pour, Edmond VINTILLAS: pour,

Absent ayant donné pouvoir : Nicolas ANJARD : pour,

CCF: Francis BERGON: pour, Hugo CAVAGNAC: contre, Gilbert COMBIER: pour, Daniel DUPUY: pour, Jeanine GIBERT: pour, Guy NAVLET: pour, Jacques OF: abstention, Philippe PETIT: pour, Jean-Paul VASSAL: abstention,

CCVA: Jean-Marc DUMOULIN: contre, Vincent LAVIGNOLLE: contre, Robert SABATIER: contre, Roger

VIALAS: contre,

Absents ayant donné pouvoir : Éric OGET : contre, Didier ROUX : contre, Wilfrid SABIRON : contre

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve le Budget Prévisionnel 2017 à la majorité des membres présents et représentés (20 Contre – 3 Abstentions – 22 Pour).

RESSOURCES HUMAINES

4. Délibération : Ouverture d'un poste de chargé de missions développement territorial

Le Président demande au Conseil Syndical de statuer sur l'ouverture d'un poste de chargé de missions développement territorial.

Il aura comme missions principales d'accompagner le développement de l'économie traditionnelle et du tourisme, ainsi que l'expérimentation « territoire connecté »selon la fiche de poste jointe en annexe.

La délibération portera sur la création d'un poste à temps complet de catégorie A ou B selon expériences. Il sera proposé de prévoir les filières administratives et techniques afin d'optimiser les recherches, ainsi que d'ouvrir le poste à tous les grades et cadres d'emplois.

À défaut de candidature statutaire acceptable, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de catégorie A ou B selon expériences.

Il est précisé que ce poste répond aux actions prioritaires de Leader sur notre territoire : il est prévu, à ce titre, une prise en charge financière du poste à hauteur de 48% au titre de l'ingénierie.

Le Président précise que des crédits ont été affectés pour le recrutement de personnel au BP 2017.

Après débat, l'Assemblée passe au vote pour l'ouverture du poste de chargé de mission développement territorial.

Le vote public est demandé. L'appel des délégués se fait par EPCI.

CCSGCC: Marie-Laure BAVIERE: contre, Colette BEGUE: contre, Jean BOISSIERES: contre, Roland CLEMENCON: abstention, Jean-Claude ESPIE: contre, Jean-Louis FLORES: contre, Jean-Luc LACOME: contre, Gilles MARTIN: contre, Joël MELAC: contre, Christian OUSTRI: contre, Absents ayant donné pouvoir: Nicolas ALARCON: contre, Denis DULONG: contre, Gérard JANER: contre,

CCCB: Joël CAMART: pour, Patrick CATALA: pour, Sabine GEIL-GOMEZ: pour, Frédéric MARTIN: pour, Christian ROUGE: pour, Thierry SAVIGNY: pour,

Absents ayant donné pouvoir : Véronique CHENE : pour, Patrice SEMPERBONI : pour,

C3G: Didier CUJIVES: pour, André FONTES: pour, Brigitte GALY: pour, Véronique MILLET: pour, Jean-Claude MIQUEL: pour, Philippe SEILLES: pour, Edmond VINTILLAS: pour, Absent ayant donné pouvoir: Nicolas ANJARD: pour,

CCF: Francis BERGON: pour, Hugo CAVAGNAC: contre, Gilbert COMBIER: pour, Daniel DUPUY: pour, Jeanine GIBERT: pour, Guy NAVLET: pour, Jacques OF: abstention, Philippe PETIT: pour, Jean-Paul VASSAL: abstention,

CCVA: Jean-Marc DUMOULIN: contre, Vincent LAVIGNOLLE: contre, Robert SABATIER: contre, Roger VIALAS: contre,

Absents ayant donné pouvoir : Éric OGET : contre, Didier ROUX : contre, Wilfrid SABIRON : contre

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés (20 Contre – 3 Abstentions – 22 Pour), l'ouverture du poste de chargé de missions développement territorial.

MODIFICATION STATUTAIRE

5. Délibération : Modification Statutaire

Le président rappelle que, suite à la fusion entre la CC Save et Garonne et la CC Coteaux de Cadours, monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a demandé d'initier une modification statutaire pour que les modalités de répartition des sièges du Conseil Syndical tiennent compte du poids démographique de chaque EPCI qui le compose.

Le Conseil Syndical lors de sa délibération 17/55 en date du 29 mars 2017, s'est prononcé à

l'unanimité sur une modification statutaire qui stipule que, en cas de fusion d'EPCI ou d'extension de périmètre, pour une représentation-substitution des EPCI nouvellement constitués, le nombre de délégués des communautés de communes reste à l'identique jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Dans ce cas, il est proposé de modifier l'article 6.1 des statuts sur cette représentativité en précisant à la fin du 1er paragraphe :

"En cas de fusion ou d'extension de périmètre, pour une représentation-substitution des EPCI nouvellement constitués, le nombre de délégués des communautés de communes reste à l'identique, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux".

L'article 6-1 modifié sera ainsi libellé :

«..... Le Comité Syndical est composé de 47 sièges.

En vertu de l'article L. 5741-1 II alinéa 2 du CGCT, la répartition des sièges du Comité Syndical entre EPCI membres tient compte du poids démographique de chacun des membres et chacun d'eux dispose au moins d'un siège.

Aucun des EPCI membre ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Dans le respect de ces dispositions, les règles de répartition des sièges au sein du Comité Syndical sont les suivantes :

- 4 sièges sont attribués à chaque EPCI membre ;
- les 23 sièges restants sont répartis à la proportionnelle au plus fort reste entre les EPCI membres sur la base de leur population municipale.

Il est ainsi réparti les sièges au sein du Comité Syndical du PETR :

Communautés de Communes	Nombre de titulaires	Nombre de suppléants
Save Garonne et Coteaux de Cadours	15	15
Coteaux du Girou	8	8
Frontonnais	9	9
Val'Aïgo	7	7
Coteaux Bellevue	8	8
TOTAL	47	47

En cas de fusion ou d'extension de périmètre, pour une représentation-substitution des EPCI nouvellement constitués, le nombre de délégués des communautés de communes reste à l'identique, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux.

En cas d'empêchement du délégué titulaire, le délégué suppléant, dûment convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, a voix délibérative. Il pourra toutefois accompagner, sans voix délibérative, le délégué titulaire, lorsque celui-ci est présent.

Les délégués sont élus dans les conditions fixées par le CGCT, notamment en ses articles L. 2122-7, L. 5211-7, L. 5211-8 et L. 5711-1.

En sus des délégués titulaires du Comité Syndical, ce dernier peut inviter, en qualité de membres consultatifs, non désignés par les collectivités adhérentes, et sans voix délibérative, des personnes morales ou physiques considérées comme partenaires ou expertes pour le PETR. Parmi ces membres peuvent être associés les conseillers départementaux, les conseillers régionaux, ainsi que le(s) représentant(s) du Conseil de Développement Territorial du PETR.

Hormis les cas de démission, décès ou remplacement, la durée du mandat de délégué titulaire et suppléant au sein du Comité Syndical est celle des conseillers communautaires et des conseillers municipaux....... »

Le président expose, qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les modifications statutaires doivent être approuvées dans les conditions de majorité qualifiée qui a été requise pour la création de l'établissement.

Conformément à l'article L.5741-1 du code précité prévoyant que la création du PETR est décidée par délibérations concordantes des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre, ces modifications doivent être approuvées par l'unanimité de ses membres.

Après discussion,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification statutaire de représentation – substitution et, la modification du libellé de l'article 6.1.

INFORMATIONS

6. Questions diverses

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question n'est soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h00.

Le Président

Didier CUJIVES